

**Passation de Marché de Services de Consultant pour
la Formation des Services Généraux, Audit Interne et Département Finance de Senelec
Réf : MCA2/2024/COMPACT/QCBS/RE13_2/F55**

BULLETIN QUESTIONS/REPOSES N°1

N°	Questions	Réponses
1	<p>A la page 99 de la Demande de Propositions, il est mentionné pour la DFC, « Restructuration institutionnelle : Besoin d’une assistance technique comptable et financière », est-ce une thématique de formation ou d’assistance technique ?</p>	<p>La liste mentionnée pour les différentes entités dans la Demande de Propositions est donnée à titre indicatif et sera actualisée en fonction des besoins identifiés après le diagnostic par le Consultant ; il est aussi libre d’en ajouter en fonction de la méthodologie qu’il va proposer.</p> <p>Cette formation n’est pas une thématique. Nous attendons du consultant des propositions de formations en « gestion comptable et financière » dans une dynamique de restructuration. Ces formations devront renforcer les performances de l’opérateur Senelec.</p> <p>Pour rappel, la commission de Régulation du Secteur de l’Energie a approuvé la Séparation comptable de la Senelec. Une loi pour la séparation fonctionnelle est en cours de finalisation.</p>
2	<p>Quelle est l’estimation de la durée maximale de formation pour ne pas mobiliser trop longtemps le personnel de Senelec ?</p>	<p>Les formations s’étaleront sur une période de 5 mois maximum. Les formations prioritaires sont à définir par le Consultant. La durée de chaque formation sera en moyenne 2 à 3 jours et peut aller jusqu’à une semaine. Tout dépendra des différents contenus proposés par le Consultant pour chaque formation.</p>

N°	Questions	Réponses
		La durée maximale ne pourra être déterminée clairement qu'après la validation du Plan de renforcement de capacité avec Senelec.
3	Il est mentionné dans les termes de référence que « Les frais de location de la salle et de restauration pour les ateliers sont pris en charge par le MCA-Sénégal II. »	MCA-Sénégal II ne prendra en charge que la location de salle et les frais restauration. Le Consultant prendra en charge ses frais logistiques.
4	Des ateliers de conception pour transformation des modules en présentiel en mode E-learning sont prévus dans la tâche 4. Existe-t 'il déjà une plateforme pour cette transformation ?	Senelec possède déjà sa plateforme sur laquelle le Consultant va mettre en œuvre la transformation en mode E-learning.